Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Publié le
ID : 033-213303126-20221118-2022_11_18_006-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL – vendredi 18 novembre 2022

DEL.2022.11.18 – 006 : Renouvellement convention « Club Nature » entre la FDAAPPMA 33 (Fédération Départementale des Associations Agrées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde) et la ville de Parempuyre

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de Conseillers absents : 8
- Nombre de procurations : 5
- Date de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 10 novembre 2022

Monsieur Benjamin Dervieux a été désigné secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
VALLEJO Annie		X		DEL-POZO Irma
DEL-POZO Irma	X			
BRIC Jean-François	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine		X		PIALLEPORT Thierry
BREGILLE Jean-Luc	X			
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
DELPLANQUE Emmanuel		X		PONS Annie
LUTARD Sandrine	X			
ROZE Benjamin		X		GUILBAULT Nicky
DUPUY Pauline	X			
GREILH Jean-Philippe			X	
LALANNE Nicole	X			
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
LAGARRIGUE Henri	X			
PIGEAT Stéphane			X	
DOS SANTOS Roméo		X		LAGARRIGUE Henri
AMRA Julia	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 30/11/2022
Reçu en préfecture le 30/11/2022
Publié le
ID : 033-213303126-20221118-2022_11_18_006-DE

DEL.2022.11.18 – 006 : Renouvellement convention « Club Nature » entre la FDAAPPMA 33 (Fédération Départementale des Associations Agrées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde) et la ville de Parempuyre

Par délibération du 07 juin 2022, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention avec la FDAAPPMA 33 (Fédération Départementale des Associations Agrées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Gironde) pour 16 séances pour l'année 2022.

Pour rappel, le dispositif départemental « Club Nature Gironde » propose à la Ville des séances découvertes encadrées par la FDAAPPMA 33, pour les jeunes de 7 à 12 ans sur leur territoire et sur les temps extrascolaires.

Au cours de ces séances, la FDAAPPMA 33 s'engage à :

- Faire découvrir aux jeunes le patrimoine naturel proche : les amener à être curieux de l'environnement qui les entoure pour mieux le comprendre.

- Les inciter à des comportements responsables : développer leur sens critique sur l'empreinte de l'Homme sur l'environnement.

- Les mettre en situation : leur donner les moyens concrets de participer au respect de l'environnement

Les séances de la précédente convention étant terminée, il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette action.

La convention est consentie pour une durée de 16 séances de découvertes, du 06 février au 21 avril 2023, et d'une participation financière de la Ville de Parempuyre pour un montant de 986 €.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
Pour : 26
Contre : 0
Abstention(s) : 0

- **Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente ;

- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget correspondant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 18 novembre 2022

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre